

Le multi-accueil « Les Sarcelles »



Il est situé :

Impasse des Saules

Carentan / 50500 CARENTAN LES MARAIS

☎ : 02.33.71.23.69

Adresse internet : multi.accueil@ccbdc.fr

Cette structure est gérée par la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

CAPACITE D'ACCUEIL

Le multi-accueil est agréé pour un accueil de 24 enfants âgés de 2 mois et $\frac{1}{2}$ à 4 ans. Les enfants sont répartis en 2 sections : les bébés (jusqu'à 15 mois environ) puis les moyens/grands. A partir de 3 ans, une transition se fait vers les centres de loisirs.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 07H30 à 18H30. Tous les 2 mois, le multi accueil ferme à 17h15 pour réunion. La structure est fermée : les 3 premières semaines d'août, les vacances de Noël, les jours fériés, le pont de l'ascension et éventuellement des journées exceptionnelles.

HORAIRES

Les accueils sont suspendus entre 11H15 et 12H30 par respect pour le repas et la sieste des enfants.

LES ACCUEILS

L'ACCUEIL REGULIER

Il concerne les familles qui réservent une place pour une période déterminée et selon un planning fixe pré- établi. Il peut être à temps plein ou à temps partiel. Il est concrétisé par un contrat et une mensualisation des paiements.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Chaque enfant inscrit et dont l'adaptation est finie, peut fréquenter l'établissement ponctuellement sous réserve de places disponibles. Les familles réservent la place au maximum 15 jours à l'avance.

La demande d'inscription

La condition obligatoire pour faire une demande est de résider ou travailler sur le territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Elle se formule auprès de la directrice 3 mois maximum avant la date d'entrée souhaitée dans la structure. Pour toute demande d'accueil, une fiche de pré-inscription est remplie avec la directrice sur rendez-vous.

La demande est ensuite transmise à une commission d'admission de façon anonyme. La commission se réunit tous les mois. Une réponse est donnée par courrier.

Le nombre de places par section est pré défini : bébés (8) / moyens et grands (16).

La date de la demande sera prise en compte en cas de litige entre 2 demandes.

Ensuite un système de points est calculé en fonction de critères :

- Selon le temps d'accueil demandé (temps plein ou partiel, extension du contrat...)
- Familiaux (fratrie, famille monoparentale, grossesse multiple...)
- Situation professionnelle (les 2 parents travaillent, 1 des 2 travaille...)
- Médicaux (avis médical ou recommandations PMI...)
- Sociaux (1 place sur les 24 pour les bénéficiaires de minimas sociaux, parcours de réinsertion...)

Si l'avis est favorable, le maintien de la demande doit être confirmé dans les 10 jours à la structure et un rendez-vous avec la directrice doit être pris pour programmer l'adaptation et constituer le dossier.

Dans le cas contraire, l'enfant sera inscrit sur liste d'attente. S'il y a maintien de l'inscription, une confirmation par écrit devra être transmise sous 10 jours à la directrice. Une même demande est présentée 3 fois maximum. Entre 2 demandes, il y a une carence de 3 mois à respecter.

Si la demande initiale est modifiée, elle peut nécessiter un nouveau passage en commission d'admission.

LE PERSONNEL

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants. L'équipe est actuellement composée de : 2 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 agents d'animation, 1 infirmière et une 1 apprentie éducatrice de jeunes enfants.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Sabine, travaillant à la médiathèque de Carentan, vient animer un temps de contes et Pierre, éducateur sportif, propose un éveil corporel.

PARTENARIAT

Un partenariat avec l'EHPAD de Carentan est mis en place. Des rencontres ont lieu tous les 2 mois et des temps forts sont organisés entre les 2 structures.

PASSERELLES

Des passerelles sont organisées avec des écoles maternelles et le centre de loisirs de Carentan.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES (barème national de la CAF)

Le tarif est déterminé selon les revenus et le nombre d'enfants à charge de la famille. La participation des familles s'établit chaque année en fonction des ressources de l'année N -2. Une fourchette de tarif horaire est donnée lors du RDV.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'ADAPTATION

Une période d'adaptation est obligatoire dans les 2 semaines qui précèdent l'accueil. Elle nécessite obligatoirement la présence d'un des 2 parents les premiers jours. Elle est progressive et différente selon la demande d'accueil et la réaction de l'enfant.

AU QUOTIDIEN

L'enfant arrive habillé et ayant pris son petit-déjeuner. Il y a une tolérance pour les bébés.

Il est demandé d'avoir un sac avec un change. Si l'enfant en possède, amener doudou et / ou tétine.

Pour les enfants qui marchent, il faudra une paire de chaussons pour la journée.

Les couches sont fournies par la structure, ce sont des Pampers qui sont utilisées Aux Sarcelles.

L'ALIMENTATION

Un allaitement peut être poursuivi sans problème (protocole de conservation et de transport du lait maternel).

Le lait artificiel fourni est le Nidal. S'il ne convient pas, le lait sera fourni par les parents, sans déduction sur la facture. Lorsque les parents commencent la diversification, ils en informent le personnel. Une liste d'aliments sera alors fournie aux parents. La diversification est toujours à l'initiative des parents, notamment à cause des risques d'allergie ou d'intolérance.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale et ils sont fournis par la structure sauf allergie.

LE SOMMEIL

Chaque enfant, dans la mesure du possible, dort dans le même lit. Les enfants sont couchés selon leurs rythmes et leurs besoins. Une surveillance régulière est mise en place, notamment chez les bébés. Une professionnelle reste pendant la sieste des plus grands.

SORTIES ET PROMENADES

Différentes activités et sorties sont proposées aux enfants selon leur âge, elles ne leurs sont pas imposées et l'enfant y participe s'il en accepte les règles.

Les sorties sont : le marché, la médiathèque, le port, la pharmacie...

D'autres sorties sont organisées en fin d'année scolaire pour les enfants plus « grands » qui quittent la structure pour l'école : visite de la caserne des pompiers, plage...

EN CAS DE MALADIE

En cas de signes significatifs, l'accueil de l'enfant pourra être refusé si:

- Température supérieure à 38.4°C.
- Maladie contagieuse ou infectieuse.
- Présence de poux.

L'équipe peut être amenée à demander un avis médical avant d'autoriser l'accueil de l'enfant le matin.

Un traitement midi et goûter peut être donné au multi accueil si nous avons l'ordonnance et le médicament correspondant.

En cas de symptômes au cours de la journée, les parents seront informés et une conduite à tenir sera prise.

En cas de fièvre, le protocole établi avec le médecin sera appliqué (antipyrétique à partir de 38.5°C).

En cas d'urgence, le SAMU sera appelé puis les parents seront avertis.

Des déductions seront appliquées en cas de : éviction de l'enfant de la structure sur avis médical, maladie supérieure à 3 jours, hospitalisation de l'enfant.

PLACE DES PARENTS

Les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Les parents ne doivent pas hésiter à faire des suggestions, des remarques ou poser des questions concernant le quotidien au sein de la structure.

Les moments d'arrivée et de départ sont des temps de transition importants dans la journée de l'enfant, considérés comme des moments privilégiés d'échange d'informations.

Des fêtes sont organisées dans l'année afin que les parents puissent avoir des moments de rencontre et d'échanges avec les autres parents et les professionnels de la structure.

NOS VALEURS EDUCATIVES, NOTRE ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Le multi accueil est un lieu d'échange, de dialogue, d'écoute.

L'enfant est membre à part entière d'une famille qui a ses valeurs, son histoire et sa culture.

C'est un lieu de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

C'est un lieu de vie, d'éveil, d'autonomie, de respect, de socialisation et de découvertes.

Dans la mesure du possible, le rythme de chacun prime sur celui du groupe.

L'enfant est libre de choisir s'il veut participer aux activités, aux sorties....

Un enfant qui semble ne « rien faire » est un enfant qui se construit (il rêve, observe...)

Les professionnels proposent sans forcer : repas, jeu, activité...

Les enfants se doivent de faire attention aux autres, prêter, attendre... ce qui est déjà beaucoup pour de jeunes enfants.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant : l'enfant essaie pour gagner en autonomie. Nous prenons le temps d'accompagner l'enfant pour qu'il essaie et réussisse seul (habillage, déshabillage, lavage de mains ...).

L'aménagement des espaces et le positionnement de l'équipe (observation, contenance, disponibilité) favorisent le jeu libre et les interactions.

Les enfants ne sont pas mis dans une position dans laquelle ils ne savent pas se mettre seul (motricité libre).

L'équipe encourage, valorise les enfants et met des mots sur ce que l'enfant va vivre pour qu'il puisse « anticiper ».

Nous sommes dans le « vivre » plutôt que dans le « faire », dans l'« être » plutôt que dans le « produire ».